

Variétés

LA LÉGENDE DE LA CHOUETTE

Hou ! Hou !

Le cri lugubre émeut le nocturne silence. Sur l'île endormie, au bercement des flots, sa vibration fait planer une menace. Et d'épouvante les berceaux tressaillent, cependant que se crispent les cœurs inquiets des mères.

Hou ! Hou !

Pour quel enfant de Djerba ce cri de mort se prolonge et s'épuise-t-il ? Mères ! le sommeil a mis votre vigilance en veilleuse et l'« oiselle des terrasses » guette sa proie !

Dans son étroit logis où s'apaise l'écho du gazouillement puéril, Messaouda accorde son rêve au rythme des vagues qui portent son mari. Soudain elle se sent happée par une lame qui rompt l'harmonie, émiette son sommeil. Elle rouvre les yeux. Ténèbres. Son premier mouvement de défense est de fermer l'unique fenêtre qui donne prise au dehors inquiétant. Mais elle comprend vite son erreur. Elle devine sans la voir la présence ennemie. Son regard que dilate l'angoisse interroge les meubles familiers. Puis, d'un bond, la voici près de la natte où dort son premier-né. Une double phosphorescence révèle en l'éclairant l'horrible drame : la chouette !

Sur le cœur du petit, pesante à force d'immobilité, elle tente de l'étouffer. Sans lutte, l'inconsciente créature se laisse glisser du sommeil vers la mort.

— Mon fils ! jette dans un cri des entrailles Messaouda. Un réflexe fait jouer le dé clic de son bras. Ses doigts se resserrent sur le monstre qui se débat, lutte des ailes, parvient à s'échapper.

Ivre de crainte, elle se penche sur l'enfant, l'enveloppe de son torse gras, écoute le petit battement du cœur, la respiration haletante. En vie ! De ses lèvres une prière monte vers Dieu qui n'a pas permis que le crime s'accomplisse. Et des sanglots l'agitent. Elle songe à Maâtouk, son époux. Le matin de ce jour, il avait quitté l'île pour aller vendre à Sfax des bijoux « morts en gage ». Son départ avait serré le cœur de Messaouda comme si cette courte absence allait attrouper autour de la maisonnée la cohorte des dangers.

Au-dessus du groupe cependant, l'oiseau heurte aux vitres ses ailes, cherche une issue introuvable. Son vol éperdu multiplie sur leurs têtes sa lourde menace. Un frisson secoue la mère, ramène à la surface de sa trouble pensée le souvenir d'un conseil donné par une vieille. Prestement, elle jette un drap sur la chouette qui s'abat sur le sol, prisonnière.

Remettant Mouchi dans sa couche, Messaouda la saisit et pointe vers elle l'acier d'un couteau :

— Je devrais t'égorger, toi qui voulais occire mon fils. Je t'épargne, mais tu vas me jurer que plus jamais ni toi ni aucune de tes pareilles, vous ne chercherez à nuire aux miens.

La chouette lui tend l'aile gauche.

— Traîtresse ! Voilà comment tu me sais gré de ma clémence ? C'est ta droite qu'il me faut.

L'oiseau s'exécute.

— Va ! tu es libre, mais, ô monstre ! n'as-tu donc point d'entrailles que tu t'acharnes ainsi sur les enfants ?

Alors d'une voix étrangement humaine, la chouette lui conte ce qui suit :

— Ecoute et plains-moi. Il y a de cela des siècles et des siècles. J'étais l'unique enfant d'un *rab* vénéré. On me disait très belle. Et de cela mon père avait souci et chagrin.

Car, disait-il, une beauté trop parfaite suscite de coupables convoitises. Il avait raison, hélas ! Le fils du Bey, ayant entendu vanter ma grâce, osa demander ma main. Mon père pouvait-il hésiter ? Il éconduisit le solliciteur. Il n'ignorait pas que cet audacieux refus nous vouait à la haine du prince. Mais plutôt risquer ses jours et les miens que de pécher !

Et une nuit, sous les yeux de mon père, impuissant et meurtri, je fus enlevée...

Dans son palais où s'affairaient les esclaves, farouche et seule, je me lamentais. A mes pieds, le prince croyait me consoler avec des mots d'amour. Je revoyais la scène de la veille, rapide, brutale : mon père baillonné, le regard rivé à moi, semblant me dire : « Léa, n'adjure pas ta sainte religion ! » Puis la folle chevauchée dans la nuit, maisons, rues, arbres, le sol entier fuyant d'épouvante...

Pouvais-je être sensible à la beauté de mon ravisseur ? Allais-je me laisser bercer par sa chaude voix de métal ? Pour me conduire dans la chambre nuptiale, le prince me prit le bras. Défaillante, je le suivis. Mais, au seuil, ma détresse m'inspira une ruse :

— Prince, tu sais qu'en t'épousant je commets un péché. Mais qu'y puis-je ? Permits-moi cependant d'atténuer ma faute par l'observance d'un rite auquel je tiens beaucoup.

— Lequel, mon âme ?

— Je veux d'abord procéder à mes ablutions.

— Qu'à cela ne tienne. Je vais dire qu'on apprête le bain.

— Non, il faut que ce soit dans un *hammam* juif.

Il sourit tristement.

— Si je te laisse franchir ce seuil, je te perdrai.

— Que tes esclaves m'accompagnent.

— Les laisseras-tu pénétrer avec toi dans les « salles de transpiration ? »

— Sauf dans la dernière où se creuse le bassin rituel.

— Tu pourrais fuir.

— Qu'on m'attache le pied à une longue chaîne.

Ainsi fut fait. Au bain où la consigne avait été donnée de ne recevoir personne d'autre que moi, l'on m'amena, voilée. Dès que je fus seule, je m'assis sur le marbre du bassin et contemplai tristement ma beauté. Pauvre ! La sueur perlait sur moi comme les larmes mêmes de mon corps. De désespoir, je voulus faire de l'eau ma tombe. Que sur ma chasteté en péril de péché se referme l'onde silencieuse. Je n'en eus pas le courage. Ou plutôt je m'avisai que c'était un péché plus grand encore d'attenter à mes jours. Ma détresse se réfugia dans la prière :

— Eternel ! daigne empêcher que la fille d'un *rab* s'unisse à un impie. Evite à la pauvre vierge cette souillure ! Epargne-lui ce supplice qu'elle n'a pas mérité. Que ferais-je si tu ne daignais pas étendre sur moi ta protection ? Je vomirais les baisers que la contrainte du prince m'imposerait. Je piétinerais l'enfant qu'il me donnerait. Mon Dieu ! aie pitié de mon père qui voue sa vie à ton culte. Sauve-moi de celui qui veut m'enfoncer dans la honte !...

Aussitôt — ô miracle ! — je sentis l'anneau qui encerclait mon pied s'élargir ou plutôt mon pied lui-même s'amincir avec mon corps. Et chouette, je pris l'essor.

A tire d'aile, je volai vers notre demeure. Les vêtements déchirés, mon père gisait sur une natte, tandis qu'autour de lui les voisines s'empressaient.

— Père ! Dieu n'a pas voulu que ta fille s'unisse à un goï. Et me voici muée en « oiselle des terrasses ».

— L'Eternel fait bien ce qu'il fait, mon enfant. Mais je mourrai sans connaître la joie d'être grand-père.

— Hélas ! Et la tendresse qu'en puissance je vouais aux enfants — puisqu'un mauvais sort m'empêche d'en avoir — cet amour inemployé pèsera sur mon cœur. Mais je me vengerai. Sur la progéniture des goïm, je m'acharne-

rai sans trêve ni pitié. Afin de ne pas confondre les maisons juives avec les maisons arabes, ô vous toutes, mes voisines qui pleurez Léa, faites dire à toute la juiverie de pendre aux fenêtres une étoffe sombre. Cela pour témoigner que toute la *Hara* solidaire porte le deuil de celle qui fut belle et malheureuse.

Des larmes embuent les yeux de la chouette, ces grands yeux, unique vestige de sa beauté de jeune vierge.

— J'ai mis à ma fenêtre un pan d'étoffe noire. Et tu ne m'as pas épargnée, interrogea Messaouda.

— La faute en est à nos Juives qui n'ont pas su garder le secret. L'une d'elles eut la faiblesse de le confier à une Arabe. Et bientôt toute la Médina le sut. Dès lors je ne fis plus de distinction.

— Pauvre Léa ! Ton amour pour les enfants s'est mué en haine. Mais dis-moi, n'es-tu pas rassasiée de vengeance ?

— Des millénaires s'écouleront avant que ma haine s'éteigne.

— Au moins, tu es en paix avec moi ?

La chouette inclina la tête, ouvrit tout larges ses ailes et, fuyant l'aube, inscrivit au ciel pâle le trait sombre de son vol.

RYVEL.

Informations

1. — ROUMANIE

La création d'un parti nationaliste juif

La presse roumaine s'est prononcée, dans son ensemble, contre l'idée de former un parti national juif. Voici sur cette question quelques extraits du journal *Dimineatza*, en date du 2 mars :

« Il est question, depuis quelque temps, de la formation d'un parti national juif. Les partis ne se créent pas en énonçant des idéologies, mais émanent spontanément d'une nécessité véritable. Dans le cas présent, on ne distingue pas cette nécessité. Elle n'existe pas. Il ne saurait y avoir un parti juif, pas plus qu'il n'y a un parti roumain. Tout comme les autres citoyens, les juifs se divisent en classes, sous-classes, catégories sociales, professionnelles, etc... Parmi eux se trouvent divers courants d'idées, de sentiments, d'intérêts, de mentalité. Il y a des juifs réactionnaires, révolutionnaires, profondément religieux ou incroyants, monarchistes ou républicains, partisans des libertés économiques ou protectionnistes. Et nous ne parlons pas du fait que les israélites de l'ancien royaume sont Roumains — Roumains juifs — alors que parmi ceux des provinces libérées, le geste de fusion morale n'est qu'à peine esquissé. Comment pourrait-on englober dans un seul parti tant de diverses catégories d'hommes et comment ce parti pourrait-il les représenter ? C'est là un enfantillage.

« Il est exact que les catégories juives sont liées par certains intérêts communs. Il y a lieu de compléter l'œuvre qui tend à la solution de la question juive, laquelle comprend toute une série de revendications. A cet effet, il existe déjà une Association : c'est l'Union des Israélites Indigènes. Cette Association a rempli la première partie de son programme. Elle peut revendiquer le mérite d'avoir contribué à résoudre dans une appréciable mesure le problème israélite. Il lui incombe de parfaire son œuvre. Vouloir englober tous les juifs dans un seul parti, cela équivaldrait à les isoler du reste du pays et faire en sorte qu'ils ne se préoccupent d'aucune question en dehors de celle qui les intéresse en tant que juifs. La chose est simple, lorsqu'il s'agit des israélites de l'ancien royaume. Il n'en est plus de même de ceux des provinces libérées. S'ils veulent que satisfaction soit donnée à leurs revendications, qu'ils adhèrent tous à l'Union. Les juifs de l'ancien territoire sont les plus qualifiés

pour hâter le rapprochement entre les populations israélites annexées et l'Etat roumain. »

Sur ce même sujet, l'*Adeverul* s'exprime en ces termes : « La création d'un parti national juif peut être préjudiciable à la population israélite du pays. Il ferait revivre le temps de l'exclusivisme basé sur des distinctions nationales, beaucoup plus dangereuses de nos jours que les distinctions confessionnelles. Un parti national juif ne pourrait que susciter des divergences entre citoyens et provoquer de la sorte un nouvel esprit de démagogie antisémite. »

2. — RUSSIE SOVIÉTIQUE

Le mouvement antisémite

La presse des Soviets attire l'attention du prolétariat sur le développement progressif de l'antisémitisme en Union soviétique. Les différents procès ayant un caractère d'antisémitisme, qui se déroulent actuellement sur divers points du territoire donnent lieu à de nombreux communiqués et articles. Dans l'ensemble, ces articles s'emploient à démontrer que ce « fléau » est l'héritage d'un « passé maudit » et que l'ennemi de classe tente d'exploiter les conflits de race afin de ruiner la dictature du prolétariat. *La Russie Opprimée*, organe des socialistes russes de Paris (9-2), réfute ces allégations en ces termes :

« Il est ridicule de dire de l'antisémitisme soviétique qu'il est l'héritage du passé. Jamais l'antisémitisme n'a été en fait aussi répandu qu'aujourd'hui. En outre, on le rencontre surtout dans l'administration de l'ancien régime, tandis qu'actuellement on le trouve non seulement dans l'administration soviétique, mais aussi dans les larges masses de la population. Il est également ridicule d'accuser l'« ennemi de classe ». L'origine de cet antisémitisme est ailleurs. Ce phénomène s'explique par l'absence de garanties juridiques pour les citoyens, par le mépris pour la personne humaine, par la tendance à suivre la ligne de moindre résistance pour trouver les coupables des maux endurés, par la politique des bolcheviks cherchant à éliminer (chez les Russes surtout) tous les traits nationaux — au nom d'un idéal internationaliste. »

La pénétration dans les milieux ouvriers de l'antisémitisme a été signalée dans nos précédents numéros ; de nouveaux cas sont annoncés dans la presse soviétique de février. Les *Izvestia* (6-2) signalent l'apparition de ce fléau dans les organisations des pionniers et des jeunesses communistes du gouvernement de Kostroma, dans les comités de fabrique et jusque dans les cellules communistes. Des actes de violence individuels, des brimades contre des ouvriers juifs ont été signalés dans différentes fabriques. Le procès de Rostov dont parle la *Pravda* (14-2) a eu lieu en présence de 1.500 ouvriers à la mine d'Etat n° 1. Les accusés Ponomarev, Popov, Sokolov et Motorkine étaient inculpés d'avoir tourné en ridicule des ouvriers juifs. Le tribunal a prononcé l'exclusion de toutes organisations publiques de Popov et Motorkine ; les deux autres ont été sévèrement réprimandés.

Dans le même temps, un savant israélite, M. Galant, qui se trouve à la tête de la commission hébraïque près l'Académie ukrainienne des Sciences, est pris à partie par le journal *Komounist* de Kharkov (14-2). Ledit organe reproche à M. Galant certaines tendances antisoviétiques qui se manifesteraient dans les travaux de la commission hébraïque sur l'histoire des Israélites en Ukraine, envoyés à un journal bourgeois de Palestine et à un organe sioniste de Londres. L'organe communiste s'étonne qu'en dépit de « l'indignation causée dans l'opinion israélite » l'Académie des Sciences de l'Ukraine « n'en ait pas, jusqu'ici, tiré les conséquences qui conviennent ». (*Izvestia*, (14-2).)

Le Gérant : Jacques BIGART.

IMPRIMERIE FRANÇAISE (Maison J. DANGON)
123, rue Montmartre, 123, Paris (2^e)
Georges Dangon, Imprimeur